

► Quel objectif ?

Faciliter l'octroi d'un crédit consenti par l'exportateur à son client étranger et son escompte éventuel auprès d'une banque⁽¹⁾.

► Quels bénéficiaires ?

Les entreprises françaises exportatrices de biens d'équipement ou d'ensembles industriels qui accordent un crédit supérieur à 2 ans à leur acheteur étranger.

► Pour quel risque ?

Non-paiement du débiteur (risque de crédit).

► Pour quelles causes ?

Réalisation, selon le statut du débiteur, d'un fait générateur de sinistre d'origine commerciale (carence ou insolvabilité du débiteur), politique ou catastrophique (moratoire général, non-transfert, survenance hors de France d'une guerre, d'une révolution ou émeute, de catastrophes naturelles...).

(Cf. Tableau des faits générateurs de sinistre⁽²⁾).

► À quelles conditions ?

- Assiette de la garantie
 - Montant en principal et intérêts de remboursement de la créance que l'assuré détient sur le débiteur (y compris intérêts intercalaires et prime si capitalisée).
- Quotité garantie
 - 95 %, portée à 100 % pour les opérations des PME (CA inférieur ou égal à 75 M€).
- Délai constitutif de sinistre
 - 3 mois comptés de l'échéance de la créance impayée.

► À quel coût ?

- Assiette
 - Montant en principal du crédit (plus intérêts intercalaires et prime si capitalisés).
- Taux
 - Prime crédit⁽²⁾ : taux fonction du pays de l'acheteur; du statut et de la qualité de l'acheteur; des faits générateurs de sinistre couverts et de la durée du risque.

(1) Cf. Fiche "Garantie des escomptes et des cessions bancaires de crédits fournisseurs" (DSCM 671)

(2) Cf. Site web





Contactez-nous

Direction des Garanties Publiques

92065 Paris La Défense Cedex

Agnès Degoix

Eric Regnault

Stratégie, Pilotage, International

Stratégie, Pilotage, International

Tel : (00.33) 1.49.02.17.13

Tel : (00.33) 1.49.02.14.42

Fax : (00.33) 1.49.02.27.11

Fax : (00.33) 1.49.02.27.11

E-mail : garantiespubliques@coface.com

Cf. Site web : www.coface.fr / Garanties Publiques / Assurance-crédit export